



Medicus Mundi

Schweiz

Gesundheit für alle

MMS Bulletin #163

Teenagerschwangerschaften: Eine Herausforderung für Kommunen und Regierungen

L'adolescence face au phénomène des grossesses précoces au Togo

Le Togo se mobilise pour mettre fin aux grossesses chez les adolescentes

Von Salomé Afolabi

La crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus a pratiquement affecté tous les domaines de la vie, et ceci, dans tous les pays. En Afrique de l'Ouest et particulièrement au Togo, la courbe des violences basées sur le genre est très ascendante. La question des grossesses précoces chez les adolescents en milieu scolaire et extrascolaire est d'actualité. Ce fait a été fortement accentué lors de la crise sanitaire au Covid-19 qui a conduit au confinement avec les fermetures d'écoles et centres de formations. Les adolescents ont davantage pendant cette période subi les effets du désœuvrement et le manque d'encadrement. L'éducation de la jeune fille se retrouve ainsi menacée par des grossesses précoces souvent recensées en milieu scolaire et extrascolaire.

 Le Togo se mobilise pour mettre fin aux grossesses chez les adolescentes

Table ronde avec les acteurs étatiques et de la société civile sur la lutte contre les grossesses précoces au Togo le 28 juillet 2021 à Lomé. Photo : © Petite Soeur à Soeur (PSAS)

Grossesses précoces chez les adolescentes, un sujet inquiétant et alarmant au Togo

La situation des jeunes filles et adolescentes au Togo constitue une préoccupation majeure pour les acteurs impliqués dans la protection des droits des jeunes filles et adolescentes car elles sont au quotidien exposées aux violences et exploitations de toute sorte.

L'année scolaire 2019-2020 a particulièrement connu un taux élevé de grossesses en milieu scolaire qui s'élève à 2298 cas selon la Direction de la Planification et de l'Education. La plupart de ces cas sont intervenus pendant les congés anticipés décrétés en mars 2020 en vue d'endiguer la propagation de la pandémie au Covid-19. Il a été enregistré environ 1222 cas de grossesses en 5 mois dont 559 cas dans les classes d'examen après la réouverture des classes en Novembre 2020.

Ce phénomène s'explique par :

- **Sur le plan national**, l'insuffisance de la vulgarisation et de la non application des lois et textes juridiques interdisant les mariages des mineurs et l'exploitation sexuelle des enfants,
- l'insuffisance de la disponibilité des services de SSR[1] adaptés aux adolescentes dans les structures sanitaires publiques,
- l'insuffisance de ressources et de services en milieu rural,
- l'insuffisance de la couverture de l'éducation sexuelle complète dans les établissements scolaires et ateliers ou centres de formation professionnelle ;
- **Au niveau communautaire** et en milieu scolaire, l'insuffisance d'accès et de maintien dans le système éducatif pour les filles,
- les violences sexuelles et le harcèlement des adolescentes en milieu scolaire et extrascolaire qui constituent les déterminants des grossesses chez les adolescentes.
- A ceux-là, s'ajoute la disponibilité limitée de centres de jeunes offrant de l'information et des services liés à la SSR aux adolescentes ;
- **Sur le plan familial**, l'exploitation sexuelle des enfants (confère article 387 du code de l'enfant au Togo),
- la valorisation du mariage des adolescentes dans certaines cultures,
- la préférence d'investir dans l'éducation des garçons aux dépens des filles,
- la négligence des parents ou tuteurs quant à la satisfaction des besoins spécifiques de leurs enfants, et
- la faible communication parents-enfants sur la sexualité sont des facteurs qui sont à la base de ce phénomène ;
- **Au niveau individuel**, on peut citer comme déterminants la mauvaise utilisation des techniques de l'information et de la communication,
- la faible estime de soi,
- la pression des pairs,
- l'engagement dans les relations intergénérationnelles et rapports sexuels transactionnels,
- la faible utilisation des contraceptifs, y compris des préservatifs,
- le faible niveau de connaissances et de compétences liées à la SSR et
- l'âge de la puberté et du premier rapport sexuel.

Face à ce phénomène, les adolescentes sont confrontées à une multitude d'effets néfastes à savoir : risque pour la santé ce qui se traduit parfois par des fistules obstétricales. Aussi la déscolarisation, le rejet des parents, la perpétuation du statut inférieur des femmes et de la pauvreté sont entre autres des conséquences qui découlent de ce phénomène.

Afua élève âgée de 14 ans n'a pas pu réaliser ses rêves après sa grossesse. « **Mon rêve était de devenir un médecin en pharmacie après mes études. Mais j'ai quitté tôt les bancs après ma grossesse. J'ai dû rester à la maison par manque de soutien parental.** »

Quand à Sylvie, fille-mère de 12 ans à Kétao a eu des difficultés de santé après son accouchement. « **J'ai eu un accouchement difficile vu mon jeune âge. Je n'arrive plus à marcher toute seule. Je me déplace parfois avec une canne, ce qui me rend la vie compliquée** » raconte –t-elle.

 Table ronde avec les acteurs étatiques et de la société civile sur la lutte contre les grossesses précoces au Togo le 28 juillet 2021 à Lomé. Photo : © Petite Soeur à Soeur (PSAS)

Table ronde avec les acteurs étatiques et de la société civile sur la lutte contre les grossesses précoces au Togo le 28 juillet 2021 à Lomé. Photo : © Petite Soeur à Soeur (PSAS)

Pour en finir avec les grossesses chez les adolescentes : le Togo se mobilise

Face aux grossesses et mariages précoces, l'État togolais a pris depuis plusieurs années des mesures juridiques et institutionnelles pour la protection de l'enfant en général et de l'adolescente en particulier. La société civile, les communautés et les partenaires techniques et financiers ont aussi mené des activités pour lutter contre ces deux phénomènes.

Parmi ces mesures, on peut citer :

- l'adoption du Code de l'enfant qui offre un cadre juridique solide pour lutter contre les violences faites aux enfants et qui interdit le mariage des mineurs,
- le code des personnes et de la famille,
- le code pénal,
- la loi sur la santé de la reproduction ;
- la politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre,
- la politique sectorielle de l'éducation,
- la mise en place d'un centre d'accueil temporaire pour les enfants en maltraitance.

L'Etat togolais a également mis en place un programme national de lutte contre les grossesses et mariages précoces chez les adolescentes en milieu scolaire et extrascolaire afin de contribuer à réduire de manière significative l'ampleur des grossesses et des mariages chez les adolescentes. Le gouvernement togolais s'appuie aussi sur les actions des organisations de la société civile en la matière sur le terrain.

On note entre autres actions : l'introduction des cours sur la sexualité et la santé sexuelle et de la reproduction dans le cursus scolaire, le renforcement de l'accès aux services de santé sexuelle et de la reproduction des jeunes et adolescents et la mise en œuvre du Programme national de lutte contre les grossesses et mariages des adolescentes en milieu scolaire et extrascolaire.

Face à la persistance et à l'ampleur du phénomène, ces actions doivent être soutenues et exécutées à grande échelle afin d'aboutir à un résultat satisfaisant.



Sensibilisation publique sur les grossesses précoces à Agou Nyogbo-Nord le 17 août 2022.
Photo : © Petite Soeur à Soeur (PSAS)

Sensibilisation publique sur les grossesses précoces à Agou Nyogbo-Nord le 17 août 2022. Photo : © Petite Soeur à Soeur (PSAS)

PSAS multiplie les initiatives pour réduire le taux des grossesses précoces au Togo

L'association Petite Sœur à Sœur (PSAS), pour sa part, dans ses efforts pour permettre aux jeunes et adolescents d'avoir des connaissances en matière de santé sexuelle et reproductive, a initié le projet « **Prévention de la violence sexuelle et basée sur le genre et renforcement de la santé sexuelle et reproductive et des droits des enfants et des adolescents au Togo** » qui vise l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive des enfants et des jeunes des régions de la Kara, Plateaux et Maritime (3 des 5 régions que comptent le pays) avec l'appui financier d'Action Medeor et du Ministère Fédéral Allemand chargé de la coopération économique et du développement (BMZ).

Dans le cadre de l'exécution de ce projet, l'association Petite Sœur à Sœur a continué dans la mesure du possible, ses actions pendant la période de confinement en mettant un accent particulier sur les mesures de prévention au sein des populations cibles. PSAS a de ce fait, formé des pairs éducateurs en milieu scolaire et extrascolaire (apprentis) pour mener des activités de sensibilisation sur les violences basées sur le genre et les grossesses précoces. Elle a aussi mis en place et formé des comités de protection des droits des enfants, des filles et femmes dans quatre préfectures au Togo pour mener des actions de prévention dans les communautés et assurer le référencement et l'accompagnement psychologique aux victimes. Elle a également organisé des tables rondes et journées de réflexion sur l'ensemble des problématiques à l'endroit des acteurs étatiques et de la société civile en vue d'aboutir à des approches de solutions innovantes. Des sensibilisations publiques et des émissions radiophoniques ont été et continuent d'être menées en vue d'éclairer davantage les populations, surtout les jeunes.

Ces actions de sensibilisation portent d'une part sur les questions de santé sexuelle et reproductive et d'autre part sur les droits humains (SSRD) et le phénomène des grossesses précoces en milieu scolaire et extrascolaire. L'association Petite Sœur à Sœur toujours à son actif, mène aussi des activités de sensibilisation sur la planification familiale pour la maîtrise des questions de SSR et des sorties en stratégies mobiles au cours desquelles elle offre les services de diagnostic et traitement des infections sexuellement transmissibles, la planification familiale en vue de lutter contre les grossesses précoces.

 Emission radiophonique sur les grossesses précoce à la radio Pyramide Fm le 30 juin 2022.
Photo : Petite Soeur à Soeur (PSAS)

Emission radiophonique sur les grossesses précoce à la radio Pyramide Fm le 30 juin 2022. Photo : Petite Soeur à Soeur (PSAS)

Autonomisation de la fille et de la jeune femme vulnérable

Au-delà des actions de sensibilisation que mène généralement le gouvernement togolais, des associations, telles que Petite Sœur à Sœur (PSAS), appuient ces actions sur le terrain.

Ainsi, l'association PSAS dans l'optique d'autonomiser les jeunes filles vulnérables et d'améliorer leurs conditions socio-économiques, organise des activités de formation en GEC[2] (pour assurer un nouveau départ aux filles et jeunes femmes victimes) et d'initiation à l'autonomisation financière par des programmes de formation professionnelles et autres formations en AGR[3].

« J'ai réussi à réaliser ce dont beaucoup de filles rêvent au Togo. Après une formation professionnelle en coiffure, je suis aujourd'hui indépendante et peux même offrir à d'autres filles la chance d'un apprentissage. Aujourd'hui, j'ai ouvert mon atelier de coiffure et suis patronne grâce aux soutiens financiers et techniques de Petite Sœur à Sœur. » témoigne Nadège, âgée de 25 ans et patronne d'un atelier de coiffure grâce à l'association Petite Sœur à Sœur (PSAS) à travers sa sous-composante formation professionnelle en vue de donner une chance aux jeunes filles vulnérables de s'épanouir afin de mieux s'insérer dans la vie active.

1. Santé Sexuelle et Reproductive
2. Groupes d'Epargne et de Crédit
3. Activités Génératrices de Revenus



Salomé Afolabi est une Diplômée en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication et Spécialiste en Relations Publiques et Communication des Organisations, Salomé AFOLABI est Assistante Communication Interpersonnelle (CIP) à l'association Petite Sœur à Sœur (PSAS). Autonome et attentive, elle met depuis plus de 10 ans sa créativité et sa sociabilité en œuvre pour l'atteinte des objectifs des différentes causes pour lesquelles elle s'engage. Salomé a intégré l'association Petite Sœur à Sœur (PSAS) depuis novembre 2020 et assure la visibilité des actions de l'association.
Email

Kontakt

Deutschschweiz

Medicus Mundi Schweiz
Murbacherstrasse 34
CH-4056 Basel
Tel. +41 61 383 18 10
info@medicusbmundi.ch

Suisse romande

Medicus Mundi Suisse
Rue de Varembé 1
CH-1202 Genève
Tél. +41 22 920 08 08
contact@medicusbmundi.ch

Bankverbindung

Basler Kantonalbank, Aeschen, 4002 Basel
Medicus Mundi Schweiz, 4056 Basel
IBAN: CH40 0077 0016 0516 9903 5
BIC: BKBBCHBBXXX